



Rhône

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 6 MARS 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 2 mars 2020.

L'an deux mil vingt, le 6 mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Bruno BIGOURDAN Bernard CHIRAT, Baptiste GAUDELUS, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à M.CHIRAT).

Absents : Isabelle SALFATI, Gilbert CHAISE, Michel SAULT.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Baptiste GAUDELUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2020-14/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020, DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Concernant les taux d'imposition 2020 :

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux en vigueur, soit :

Taxe d'habitation : 16,66 %

Taxe foncière : 20,96 %

Taxe foncière non bâti : 51,50 %

Ce qui donnerait la recette suivante :

	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	2 842 017 €	16,66%	473 480 €
TAXE FONCIÈRE	2 303 637 €	20,96%	482 842 €
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	44 289 €	51,50%	22 809 €
TOTAL GÉNÉRAL			979 131 €

Ce montant n'est pas le montant exact que la commune percevra, puisque l'État n'a pas encore envoyé la notification des bases.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ de ne pas modifier les taux d'imposition locaux et de conserver les pourcentages proposés ci-dessus.

Concernant les subventions :

Monsieur ROUZAUD propose les montants de subvention suivants pour chaque association :

ORGANISMES	ARTICLES	2020	2019
A.D.M.R (3€ par habitant)	6574	7 194,00 €	7 239,00 €
A.F.A.C	6574	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	6574	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	6574	200,00 €	200,00 €
BOULE DU VIEUX COQ	6574	200,00 €	200,00 €
COMITÉ DES FÊTES	6574	200,00 €	200,00 €
COOP ÉCOLE	6574	2 100,00 €	2 000,00 €
DONNEURS DE SANG	6574	100,00 €	100,00 €
FLEURINOUS	6574	200,00 €	200,00 €
ISAHE	6574	200,00 €	200,00 €
LA JOIE DE CHANTER	6574	200,00 €	200,00 €
LA NUIT DU CONTE	6574	150,00 €	150,00 €
LES JOGGERS DE LA CHOUETTE	6574	200,00 €	200,00 €
LIEN FLEURINOIS	6574	200,00 €	200,00 €
MÉLODIE DES SOURCES	6574	1 000,00 €	1 000,00 €
PÉTANQUE FLEURINOISE	6574	0,00 €	200,00 €
MJC (C.L.S.H + BAFA)	6574	52 079,00 €	46 601,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	6574	125,00 €	125,00 €
RUGBY	6574	200,00 €	200,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	6574	200,00 €	200,00 €
SOLIDARITÉ PARTAGE	6574	CCAS	601,00 €
SAPEURS POMPIERS D'ÉVEUX	6574	200,00 €	200,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS D'ÉVEUX	6574	100,00 €	100,00 €
TAROT	6574	200,00 €	200,00 €
TENNIS	6574	200,00 €	200,00 €
THÉÂTRE MÊME	6574	200,00 €	1 200,00 €
THÉÂTRE DES MOTS	6574	200,00 €	200,00 €
TOTAL	6574	66 248,00 €	62 516,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'inscrire les montants de subvention proposé ci-dessus au budget 2020 de la commune.

Concernant le budget :

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la présentation de l'ensemble des composantes du budget 2019 par monsieur ROUZAUD, à savoir la totalité des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, y compris la totalité des opérations d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2020 de la commune tel que présenté et aboutissant à l'équilibre suivant :

En fonctionnement :

Dépenses : 2 403 603,83 €

Recettes : 2 403 603,83 €

En investissement :

Dépenses : 3 450 848,77 €

Recettes : 3 450 848,77 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver le budget 2020 de la commune tel que présenté par le rapporteur, avec l'équilibre financier ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Diogène BATALLA



